



Après la marche du 1^{er} octobre 2011 et la pétition de C.L.A.S.S.E.S.

Situation des familles roms dans
l'agglomération lyonnaise à la
veille du Plan Froid

Conférence de presse



ATD-Quart Monde, CLASSES, LDH, RESF, Secours Catholique

Lyon le 26 octobre 2011

Page 3	Introduction
Page 4	Marche du 1 ^{er} octobre 2011
Page 5	Texte de la pétition du 26 septembre 2011
Page 6	Scolarisation en primaire – situation au 21-11-2011
Page 7	Scolarisation au collège – situation au 21-11-2011
Page 8	Moratoire et mesures conservatoires
Pages 9 à 11	Compte-rendu de la rencontre entre une délégation des organisateurs de la marche et le Préfet à l'égalité des chances

INTRODUCTION

Les associations ici présentes ne sont pas spécialisées dans le champ du logement ou de l'hébergement d'urgence, et pourtant, c'est autour du problème des expulsions à répétition que nous vous avons invités.

C.L.A.S.S.E.S a initié une pétition dénonçant le harcèlement exercé à l'encontre les familles rroms ; elle a été signée par plus de 3500 personnes et nous venons de la remettre au préfet. Nous la porterons ensuite au président du Grand Lyon.

RESF, LDH, Secours Catholique, ATD Quart-Monde, C.L.A.S.S.E.S se sont ensuite réunis pour lancer le 1^{er} octobre une marche de protestation, toujours contre les expulsions, qui a rassemblé plus de 1000 personnes.

Nous voulons faire le point sur la situation des familles à la veille du Plan Froid, et montrer comment, tant qu'il y a d'incessantes expulsions, les enfants ne peuvent pas être scolarisés de façon efficace même si c'est leur souhait et celui de leurs parents. Sans scolarisation, il n'y a pas d'intégration possible ; sans scolarisation les familles restent entre elles, complètement à la marge de notre société ; sans scolarisation, il n'y a pas d'espoir pour ces familles. Ces enfants sont chez nous, ils doivent être scolarisés, ils le demandent, c'est leur droit. Tant que les expulsions se succéderont ce sera impossible.

Familles traquées, jetées à la rue Insoutenable : RESISTONS

4

En une semaine, la préfecture a expulsé 650 Roms des lieux de vie qu'ils avaient construits. Familles avec femmes enceintes, enfants et bébés ont été pourchassés dans toute l'agglomération jour et nuit pendant deux jours. Empêchés de s'asseoir, de se reposer, dans l'impossibilité de manger ou de boire, ils ont erré à la recherche d'un endroit où s'installer.

Cette traque systématique a été organisée sous la direction de la préfecture avec la participation de toutes les polices, gendarmerie, police nationale, police municipale et même des sociétés de sécurité privées.

C'est l'application zélée de la politique gouvernementale et des nouvelles lois. Les populations Roms sont persécutées, discriminées en Roumanie, en Bulgarie et ailleurs. Ici, elles sont écrasées, les lois leur interdisent de travailler, de séjourner plus de trois mois. Les terrains où ils construisent des habitats précaires sont volontairement rendus insalubres par le refus de ramassage des ordures, par le refus d'accès à l'eau potable, par exemple. Le harcèlement, l'expulsion et la destruction périodique de leurs lieux de vie, empêchent de fait la scolarisation des enfants, l'accès aux soins et bien sûr d'avoir un toit, même précaire.

Tout cela est insupportable, ne laissons pas faire.

**MARCHE contre la traque des
Roms
Samedi 1^{er} octobre à 14 h
Place Bellecour**

Enfants roms, traqués, déscolarisés,
Réagissons

Signataires : AEDH; AILOJ; ARAC; ASET69; attac 69; AVDL; Cabiria; C.L.A.S.S.E.S.; Cdafal 69; CGT Education; Cimade; CSF 69; Ecologie, Solidarité, Citoyenneté Tassin la Demi-Lune; EELV69; FASE 69; FNARS; Fondation Abbé Pierre; FSU; Gauche Unitaire; Les Alternatifs 69; LICRA; Ligue des Droits de l'Homme 69; Lutte Ouvrière; MJS; Mouvement de la Paix; MRAP 69; NPA; Parti Communiste; Planning Familial 69; Réseau Education Sans Frontières; RESOVIGI; Solidaires 69; SOS RACISME 69; UJFP; UNEF;

TEXTE DE LA PETITION LANCEE PAR C.L.A.S.S.E.S. LE 23/09/2011

C.L.A.S.S.E.S. Collectif Lyonnais pour l'Accès à la Scolarisation et au Soutien des Enfants des Squats. classes069@gmail.com

A l'attention de Monsieur Jean-François CARENCO, Préfet du Rhône et Monsieur Gérard COLLOMB, Maire de Lyon et Président du Grand Lyon

En tant que citoyen/ne, je suis indigné/e par les évacuations de familles roms perpétrées depuis le 12 septembre 2011 sur l'agglomération lyonnaise.

Ce sont plus de 500 personnes qui ont été jetées à la rue, dont de nombreux enfants, nourrissons, personnes âgées ou malades, au mépris des droits les plus élémentaires.

Pour notre pays qui figure parmi les plus riches de la planète, laisser vivre ces familles dans des conditions d'insalubrité et de misère extrêmes est déjà scandaleux.

Détruire les abris qu'ils se sont bâtis, sans aucune proposition de relogement, est illégal (1). C'est une honte.

Je refuse d'être complice de mauvais traitements sur des personnes déjà fragilisées par la précarité.

Je refuse les discours qui voudraient nous faire croire que les familles roms représentent un danger pour la France, pour notre sécurité et notre bien-être.

Je refuse d'être complice de cette instrumentalisation de la population rom en bouc-émissaire.

Je demande que cesse ce harcèlement policier mené au nom de l'Etat français.

Je demande que l'Etat français, comme d'autres pays européens, abroge les mesures transitoires qui rendent extrêmement difficile l'accès au marché du travail pour les ressortissants roumains et bulgares.

Je demande qu'au niveau de l'agglomération lyonnaise tous les élus se réunissent pour mettre en oeuvre immédiatement des mesures permettant à cette population de vivre dans la dignité.

Je demande que l'ensemble des communes de l'agglomération participent à cette mise en oeuvre.

J'aimerais pouvoir être fier/e de la politique de la France en faveur du respect des Droits de l'Homme.

(1) : Article L345-2 du Code de l'Action sociale et des Familles

SCOLARISATION EN PRIMAIRE

Situation au 21-11-2011

C.L.A.S.S.E.S est en contact depuis le début de l'année scolaire avec 176 enfants

Ce nombre important ne représente ni la totalité des enfants rroms de l'agglomération, ni la totalité des enfants vivant en squat. Maintenant des familles arrivent à inscrire leurs enfants directement à l'école sans passer par une association ; mais il y a aussi des familles dont les enfants ne sont pas scolarisés et que C.L.A.S.S.E.S ne connaît pas. Enfin la scolarisation en maternelle se développe mais n'est pas encore majoritaire, et nous n'avons pas tenu compte des enfants de moins de 4 ans dans notre comptage.

105 enfants vont à l'école régulièrement

54 enfants ne vont pas ou plus à l'école à la suite d'une expulsion de leur lieu de vie

11 enfants ne sont pas inscrits ou, inscrits, ne fréquentent pas ou très peu l'école pour diverses raisons

6 enfants devraient commencer l'école après les vacances de La Toussaint suite à une expulsion récente, suivie d'une mise à l'abri qui devrait couvrir l'année scolaire.

Compte tenu des conditions dans lesquelles ces enfants vivent, le nombre d'enfants scolarisés régulièrement, même si les absences sont parfois plus nombreuses que pour les autres enfants, est remarquable et témoigne de l'intérêt des parents pour leurs enfants et de leur investissement dans leur scolarisation.

Néanmoins ce nombre de 105 enfants fréquentant régulièrement l'école ne doit pas faire illusion car combien parmi eux pourront rester à l'école toute l'année scolaire ? combien vont changer encore de lieu de vie et se trouver trop loin de l'école pour y aller régulièrement, surtout en hiver ? combien pourront enchaîner une 2^{ème} année de scolarité dans la même école ? Tant que dure la politique d'expulsion des lieux de vie, les enfants ne pourront au mieux que profiter de « bouts de scolarité ». C'est mieux que rien, certes, mais ce n'est pas suffisant ; ces enfants ont droit à une vraie scolarité. C'est le devoir de l'Etat de respecter des conditions pour qu'elle soit possible.

SCOLARISATION AU COLLEGE

Situation au 21 -10-2011

C.L.A.S.S.E.S est en contact avec 64 jeunes qui relèvent de la scolarisation au collège.

31 sont inscrits et pour la plupart fréquentent régulièrement leur établissement.

Ce sont beaucoup des jeunes de moins de 14 ans. Ils vont dans des collèges pas trop éloignés de leur lieu de vie actuel. Cependant

2 vivent actuellement à Oullins et sont scolarisés dans le 3^{ème} arrondissement

1 vit à Vaulx-en-Velin et va au collège à la Croix-Rousse

La moitié de ces jeunes régulièrement scolarisés, ont un logement ou un hébergement stable et légal ; 10 vivent dans des squats ou des cabanes, dans des conditions inacceptables, 1 vit dehors !

On voit que vivre dans un logement stable et du coup, être à proximité de son établissement scolaire, est la clé d'une bonne scolarisation.

33 jeunes ne sont pas scolarisés :

- 8 attendent une place en collège, dont 6 depuis janvier 2011 ! où est le respect de l'obligation scolaire ?

- 10 ont entamé les démarches d'inscription en septembre, puis ils ont été expulsés ; où sont-ils ?

- 15 n'ont pas encore engagé de démarche d'inscription suite à une expulsion ; comme 8 sont déjà en attente, ce sera dur de leur trouver une place, pourtant 11 d'entre eux ont un lieu de vie stable pour l'année scolaire ce qui permettrait une scolarisation effective.

Moratoire et mesures conservatoires

Nous demandons un moratoire sur les expulsions des lieux de vie jusqu'à ce que les Roumains et les Bulgares aient le même accès au travail que les autres .

En attendant ce changement de statut, un certain nombre de mesures doivent être prises par les Roms, les associations, les communes, les départements, les régions, l'Etat et l'Europe afin d'améliorer les conditions de vie de cette population en situation précaire en France.

Travail

- Suppression des mesures transitoires pour les Roumains et les Bulgares dès 2012

Logement

- Pas d'expulsion des terrains ou des squats tant que le démarrage des travaux correspondant à la nouvelle destination de ces terrains n'a pas commencé.
- Mise en place de bacs ou poubelles pour la collecte des ordures ménagères et ramassage.
- Accès à l'eau et aux énergies.
- Relogement concerté en cas d'expulsion des terrains ou des squats.
- Arrêt de la traque qui consiste à poursuivre des Roms expulsés

Ecole et formation

- Respect de l'obligation scolaire à l'école primaire, mais aussi au collège.
- Assurer la continuité de la fréquentation d'un même établissement scolaire pendant toute l'année scolaire
- Apprentissage de la langue pour les adultes et accès à des formations professionnelles

Compte-rendu de la rencontre entre une délégation des organisateurs de la marche et le préfet à l'égalité des chances.

Les textes en italique sont des remarques des rédacteurs et rédactrices de ce compte-rendu

Participants : RESF : Catherine Tourier ; CLASSES : Gilberte Renard, ; PCF, Adjointe 1^{er} arrondissement et élue Communauté Urbaine : Nawel Bab Hamed ; Mouvement de la paix ; LDH : Claude Massault

Le préfet délégué à l'égalité des chances du Rhône : Alain Marc

Une stagiaire de l'ENA

La préfecture n'a pas accepté qu'un représentant des Roms fasse partie de la délégation.

Le préfet délégué pour l'égalité des chances assiste le préfet de département pour toutes les missions concourant à la coordination et à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de cohésion sociale, d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations.

A ce titre, il participe à la mise en œuvre des actions visant à l'intégration des populations immigrées.

Les représentants des organisateurs de la marche ont indiqué les raisons qui sont à l'origine de la marche :

- Indignation devant les expulsions des Roms de leurs lieux de vie.
- Méthodes d'expulsion indignes qui ont suivi le même déroulement : plainte du propriétaire du terrain (propriétaire privé, Conseil Général, Grand Lyon, ...), jugement d'expulsion, passage de la police sur les terrains pour indiquer l'expulsion prochaine **créant peur et angoisse** chez les Roms, dans la plupart des cas abandon du terrain par la majorité des occupants avant l'expulsion, puis **traque** des familles en errance pour les empêcher de s'installer ailleurs. Les différentes polices de l'agglomération concourent à ces expulsions et à cette traque : CRS, police nationale, polices municipales, entreprises privées de sécurité (avec gardiens et chiens).
- Disproportion entre les moyens policiers mis en œuvre pour les expulsions où souvent il n'y a plus personne. Ces démonstrations désignent aux yeux des riverains et de la population française les Roms comme ennemis de notre société.
- Traumatisme subi par les enfants lors des expulsions et des traques
- Déscolarisation des enfants car expulsés et traqués, ils ne peuvent rejoindre leur école et sont maintenant dans la rue.
- Coût des expulsions, des renvois en Roumanie, des aides au retour comparé à ce qui serait le coût de solutions durables de logement
- Demande au préfet d'organiser des réunions des élus locaux afin d'organiser une répartition entre les communes de l'agglomération de la charge de création de

logements, la première étape étant l'établissement de projets à mettre en relation avec les différents fonds européens prévus en faveur du logement des Roms en Europe.

- Rappel du sommet des maires à Strasbourg le 22 septembre où les présents ont appelé à un engagement des autorités locales et régionales à identifier les problèmes spécifiques, à formuler des solutions et à contribuer à garantir le financement des activités roms sur le terrain. (à partir des fonds européens réservés aux Roms).
- Reprendre les exemples des familles déjà installées par des associations d'insertion à Lyon.
- Demande d'assurer le ramassage des immondices, de l'alimentation en eau des terrains et la mise en place de toilettes chimiques ou sèches sur les terrains.
- Rechercher des solutions qui harmonisent la répartition des familles Roms : ne pas en laisser la charge aux seules communes de l'est lyonnais.

Réponses et déclarations du préfet :

- Le 1^{er} janvier 2014, les Roms Roumains et Bulgares seront traités comme des citoyens de l'Union Européenne à part entière. En attendant, ils doivent avoir la capacité de subvenir à leurs besoins.
- Lorsque la justice commandera une expulsion, la loi sera appliquée et l'expulsion sera exécutée
- Les Roms de Roumanie et de Bulgarie ont accès à un nombre limité d'emplois, aux emplois en tension (*voir annexe sur ces 14 emplois et les conditions pour les exercer*)
- Les expulsions n'ont pas été pratiquées tout de suite. C'est un élément d'humanité.
- Pour le plan hivernal 2011-2012, d'autres solutions que les gymnases sont recherchées afin de faire mieux que l'année dernière.
- Augmentation de la population Rrom dans l'agglomération, 3 à 400 personnes pendant les vacances (source : le 115 ...). Il risque donc d'y avoir plus de demandes d'hébergement d'urgence cet hiver que l'année dernière.
- Après une visite sur un des terrains de Saint-Fons, pas satisfait des conditions de vie sur ce terrain (salubrité, ...).
- Cet été, une distribution d'eau a été organisée par la préfecture et la Croix-Rouge. Dans les squats : mission presque impossible car certains se présentant comme chefs de squat vendaient l'eau aux autres, le préfet a utilisé le terme de « maffieux », terme réfuté par les participants qui dénonçaient là le ciblage d'une population.

- Les élus locaux n'ont pas envie d'être réunis sur ce sujet, et ce sont souvent des élus qui demandent des expulsions.
- Des rencontres se sont faites avec des associations sur un projet d'expérimentation de logement des Roms dans plusieurs lieux à plusieurs conditions, mais sans qu'aucun nombre de familles soit avancé :
 - Apprendre la langue française
 - Scolariser les enfants
 - S'engager dans un dispositif d'insertion, un emploi, une formation ...

Conclusion : *Le Préfet maintient son intention d'expulser les lieux de vie systématiquement, en invoquant l'insalubrité ou une décision de justice ou la demande du propriétaire.*

Il annonce que les conditions d'hébergement en hiver seront plus satisfaisantes que l'année dernière et un projet non finalisé concernant un nombre inconnu de personnes. Nous jugerons les actes concrets.

Annexe :

Les Roms sont pratiquement exclus du marché du travail français jusqu'en 2014.

Aujourd'hui les Roumains et Bulgares ne peuvent pas travailler parce que toutes les conditions sont réunies pour décourager les employeurs de bonne volonté qui veulent les embaucher légalement . Ils doivent :

- ▶ payer une taxe élevée à l'ANAEM
- ▶ monter un dossier de demande d'autorisation de travail très complexe pour laquelle la Direction du Travail donne généralement un avis négatif
- ▶ attendre plusieurs mois la fin de la procédure sans aucune assurance que l'autorisation soit accordée (beaucoup de refus sont encore opposés sans justification valable)
- ▶ proposer un contrat à plein temps rémunéré au SMIC minimum ce qui exclut les offres d'emploi à temps partiel

Les seuls emplois « possibles » sans que la situation de l'emploi en France puisse s'y opposer sont :

- cadre de l'audit et du contrôle comptable ;
- conduite d'équipement de fabrication de l'ameublement et du bois ;
- conception et dessin produits mécaniques ;
- inspection de conformité ;
- dessin BTP ;
- marchandisage ;
- ingénieur production et exploitation des systèmes d'information ;
- conduite d'équipement de transformation du verre ;
- téléconseil et télévente ;
- pilotage d'unité élémentaire de production mécanique ;
- conception et dessin de produits électriques et électroniques ;
- intervention technique en méthodes et industrialisation ;
- conduite d'équipement de production chimique et pharmaceutique ;
- intervention technique en ameublement et bois.

Comme on le voit une liste faite pour interdire, de fait, le travail aux Roms



ATD – Quart Monde : Aide à Toute Détresse – Quart Monde

C.L.A.S.S.E.S. : Collectif Lyonnais pour l'Accès à la Scolarisation et le Soutien aux Enfants des Squats

RESF : Réseau Education Sans Frontières

LDH : Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen

Secours Catholique

Contacts :

Elisabeth GAGNEUR CLASSES elisabethgagneur@wanadoo.fr 06 63 79 23 62

Claude MASSAULT LDH cmassaul@club-internet.fr 06 24 77 27 12